

LA HAUTE COUTURE

		
<i>[Charles Frederick Worth, Robe d'intérieur ou Tea-gown, 1896-1897, Palais Galliera]</i> <i>[Palais Galliera] © 2025</i>	<i>[Chanel, collection Haute Couture Automne-Hiver 2025/2026]</i> <i>[Chanel] © 2024</i>	<i>[Christian Dior, croquis d'un tailleur, collection Haute Couture Automne-Hiver 1989]</i> <i>[Christian Dior] ©</i>

Description sommaire

La Haute Couture est un ensemble de pratiques artistiques et créatives propres au patrimoine français reposant sur des **gestes professionnels spécifiques** d'un **savoir-faire particulier**, transmis par des artisans, ainsi que sur la **créativité et l'innovation des grands couturiers**. Les créations sont montrées biennuellement pendant la **Semaine de la Haute Couture**. La Haute Couture repose sur la réalisation **entièrement sur-mesure** de **pièces uniques** dans des ateliers situés en France, selon des critères précis, ce qui la distingue du prêt-à-porter de luxe, qui est caractérisé par des séries industrielles. La Haute Couture est une **invention française**. Sa naissance peut être datée symboliquement de l'ouverture par Charles Frederick Worth et Otto Gustav Bobergh, en 1858, de leur « maison de hautes nouveautés » à Paris. Les couturiers qui mettent en avant la haute maîtrise de leurs savoir-faire et de leur créativité font aujourd'hui l'objet d'un **agrément** leur permettant d'utiliser les appellations « Couture Crédit », « Grand Couturier » et « Haute Couture ». Cet agrément est délivré annuellement par le **ministre de l'Industrie** par l'effet d'un décret du 23 janvier 1945 précisé par l'arrêté du 6 avril 1945, instituant une Commission de Contrôle et de Classement « Couture Crédit ». La Semaine de la Haute Couture, organisée par la **Fédération de la Haute Couture et de la Mode** et se déroulant deux fois par an à Paris contribue activement au rayonnement culturel, économique et social de la France par la mise en lumière de ces créations et savoir-faire.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

I. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT

I.1. Nom

En français

La Haute Couture

En langue régionale

La Haute Couture

I.2. Domaine(s) de classification, selon l'UNESCO

Les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel

I.3. Communauté(s), groupe(s) et individu(s) liés à la pratique

Note : l'ensemble des dénominations relatives aux professions sont formulées au masculin, mais cela ne présume pas du caractère strictement masculin de la pratique, qui est en réalité mixte, voire pour certaines professions, majoritairement féminine. Certains titres de professions s'emploient par ailleurs exclusivement au féminin (Première d'Atelier et Première Main).

La Haute Couture repose sur un écosystème interconnecté, composé de multiples communautés, groupes et individus, tous indispensables au maintien et à l'évolution de cette pratique. Cette organisation peut être envisagée en cercles concentriques, avec au cœur, les Maisons disposant de l'agrément Haute Couture.

La direction de ces Maisons repose généralement sur un binôme composé d'un **Directeur général** et d'un **Directeur artistique**. Le Directeur artistique, accompagné de son studio, donne l'impulsion créative et les modèles sont ensuite réalisés dans les ateliers. Les ateliers sont organisés de la façon suivante :

- **La Première d'Atelier** (ou cheffe, responsable d'atelier) : supervise l'ensemble de l'atelier et coordonne les différentes équipes. Elle dirige les Premières Mains et les autres métiers dans la réalisation des pièces.
- **Les Seconds d'atelier ou assistants** : couturiers qui assistent la Première d'Atelier et sont en charge de l'exécution des travaux techniques ou de finition.
- **Les Premières Mains** : couturiers responsables de la réalisation des modèles.
- **Les Modélistes** : transforment les idées du créateur en patronages, c'est-à-dire les modèles de base qui serviront à la confection des vêtements.
- **Les Toilistes** : réalisent des prototypes, appelés « toiles », à partir des modèles créés par les modélistes.
- **Les Couturiers spécialisés** : responsables de tâches spécifiques, telles que la coupe des tissus, la couture de détails fins ou la gestion des aspects techniques du montage des modèles, travaillant sous la supervision des Premières Mains.
- **Les Coupeurs** : selon les ateliers, la Première Main peut réaliser elle-même la coupe, ou un coupeur spécialisé peut s'en charger.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

Autour de ces Maisons est mobilisé **l'écosystème des métiers d'art** (les bottiers, les brodeurs, les brodeurs ornementalistes, les chapeliers-modistes, les corsetiers, les costumiers, les dentellières, les ennoblisseurs textiles, les feutriers, les gantiers, les garnisseurs, les graveurs sur métaux précieux, les joailliers, les lapidaires, les lissiers, les orfèvres, les paruriers floraux, les passementiers, les plisseurs, les plumassiers, les sertisseurs, les tailleurs, les teinturiers d'art, les tisserands), qui apportent leur expertise technique et leur maîtrise de gestes traditionnels. Cet écosystème fait partie de la liste reconnue dans le cadre de la Stratégie Nationale des Métiers d'art. Ces professionnels interviennent à différentes étapes de la création et de la fabrication, en complément des ateliers de confection. Leur contribution permet de réaliser des pièces nécessitant un savoir-faire spécifique et précieux.

Au sein des Maisons, sont également présents les services clients, dirigés par un directeur des salons et des premiers vendeurs.



1. Maison Michel, ©Alix Marnat ; 2. Maison Lesage, Courtesy of Maison Lesage ; 3. Maison Lemarié, ©Sophie Carre.

Les Maisons réalisant des pièces de Haute Couture sont sélectionnées par la **Commission de Contrôle et de Classement « Couture Crédit »**, créée au sein de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne (désormais Fédération de la Haute Couture et de la Mode). Elle est composée de Maisons de Haute Couture et de personnalités qualifiées, historiquement nommés par le ministère de l'Industrie sur proposition de la Fédération de la Haute Couture et de la Mode. Y assiste de droit le représentant du ministre chargé de l'Industrie. Le mandat des membres de la Commission est de trois ans et est renouvelable. L'agrément fait l'objet d'une décision du ministre de l'Industrie.

Une fois les collections réalisées, elles sont montrées pendant la Semaine de la Haute Couture, qui se tient deux fois par an à Paris, en janvier pour les collections Automne/Hiver et en juillet pour les collections Printemps/Été.

Trois types de Maisons défilent pendant la Semaine de la Haute Couture :

- Les Maisons précitées, bénéficiant de l'agrément « Haute Couture », Membres de la Fédération de la Haute Couture et de la Mode. Actuellement, treize Maisons font partie de la liste : Adeline André ; Alexis Mabille ; Chanel ; Christian Dior Couture ; Franck Sorbier ; Giambattista Valli ; Givenchy ; Jean Paul Gaultier ; Julien Fournié ; Maison Margiela ; Rabih Kairouz ; Schiaparelli ; Stéphane Rolland.

- Les Membres Correspondants, Maisons internationales Membres de la Fédération de la Haute Couture et de la Mode, réalisant des collections à la créativité et au savoir-faire équivalents aux Membres Haute Couture et dont les ateliers ne sont pas installés en France. Ces Maisons sont actuellement au nombre de sept : Elie Saab ; Giorgio Armani ; Iris Van Herpen ; Fendi Couture ; Valentino ; Versace ; Viktor&Rolf.

- Les Maisons Invitées, françaises ou internationales sélectionnées chaque saison par le Comité Haute Couture sous l'égide du Président du Comité Haute Couture.

Tant les Membres correspondants que les Maisons Invitées ne bénéficient pas de l'agrément Haute Couture.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

Le Comité Haute Couture, au sein de la Fédération de la Haute Couture et de la Mode est composé d'un Président, aujourd'hui Sidney Toledano, et de représentants de six Maisons disposant de l'agrément Haute Couture élues par leurs pairs : Chanel, Christian Dior Couture, Givenchy, Jean-Paul Gaultier, Maison Margiela, Schiaparelli.

La Semaine de la Haute Couture est organisée selon un **Calendrier Officiel**, qui orchestre les horaires des défilés. Ce calendrier est coordonné par la **Fédération de la Haute Couture et de la Mode**.

Autour des Maisons, est regroupé tout un écosystème assurant le bon déroulement de la Semaine de la Haute Couture ;

- **Les bureaux de presse et Maisons de production** qui accompagnent les Maisons dans l'organisation et la réalisation de leur défilé ;
- **Les graphistes et photographes** ;
- **Les scénographes, éclairagistes et créateurs musicaux** ;
- **Les lieux**, généralement emblématiques du patrimoine parisien, qui accueillent les défilés ;
- **Les artistes et communautés créatives** présents à Paris pendant la Semaine de la Haute Couture ;
- **Les talents** participant aux défilés (mannequins, maquilleurs, coiffeurs, etc...) ;
- **Les journalistes spécialisés** qui font la promotion de la collection ;
- **Les célébrités et ambassadeurs** des Maisons ;
- **La clientèle** ;
- **Les amateurs/le grand public** qui suivent les collections via la diffusion digitale des défilés ou en attendant à la sortie des défilés.

Il faut ajouter au sein des acteurs permettant la valorisation **l'écosystème muséal** et **le réseau de conservateurs spécialisés**. À Paris, deux musées programmant principalement des expositions de mode, et particulièrement de Haute Couture : le Musée des Arts Décoratifs et le Palais Galliera. En France, il convient de noter également le Musée de la Mode et du Costume à Arles, le Musée des Tissus et des Arts Décoratifs de Lyon et le Centre National du Costume de Scène à Moulins, la Cité de la Dentelle et de la Mode à Calais. Au total vingt-trois musées sont consacrés à la mode en France et notamment à la Haute Couture.

Afin de parachever le panorama des acteurs, il est important de présenter l'écosystème en charge de la **formation**. Il convient toutefois de distinguer les enseignements de style, qui développent la créativité et la vision artistique, des formations axées sur le savoir-faire technique, où se transmettent les gestes précis de l'artisanat. En France, l'école incarnant la tradition de la Haute Couture et les enseignements qui lui sont liés était jusqu'en 2019 l'École de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne, rattachée à la Fédération de la Haute Couture et de la Mode. Cette École a été en 2019 intégrée au sein de l'**Institut Français de la Mode**, (Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général), lequel a ainsi pris une nouvelle dimension. Des écoles publiques telles que l'**École Duperré, l'École Nationale Supérieure des Arts décoratifs et l'École de la Mode et Matière de l'Université Paris Sciences et Lettres (ENAMOMA-PSL)** dispensent aussi des savoir-faire liés à la Haute Couture. On compte aussi des écoles privées telles que l'**Académie Internationale de Coupe de Paris (ACIP)**, l'**École Supérieure des arts et métiers de la Mode**, l'**Institut Marangoni**, l'**Institut Supérieur des Arts Appliqués (LISAA)**, sans oublier les lycées professionnels tels que **Octave Feuillet et Marie Laurencin**.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

Autour des Maisons et de la Fédération et de la Haute Couture et de la Mode, gravite un écosystème spécifique au secteur de la mode, mais qui n'est pas propre à la Haute Couture :

- **Les créateurs de tissus**, qui peuvent produire des tissus spécifiques à la Haute Couture ;
- **Les faonniers et les sous-traitants**, qui peuvent être mobilisés par les Maisons pour la réalisation de pièces spécifiques ;
- **Le DEFI, Comité de Développement et de Promotion de l'Habillement**, qui collecte la taxe affectée sur l'habillement afin de financer des actions structurantes pour les créateurs et la filière ;
- **L'OPCO 2i** qui contribue au financement de dispositifs de formation ;
- **Le Comité Colbert**, association loi 1901 réunissant des Maisons dans plusieurs domaines du luxe (mode, spiritueux etc...) et organisant également des opérations de valorisation et promotion des savoir-faire.

I.4. Localisation physique

Lieu(x) de la pratique en France

Les ateliers des Maisons bénéficiant de l'agrément Haute Couture sont situés à Paris, en Seine-Saint-Denis et plus généralement en Région Île-de-France. Les métiers d'art, les tisseurs et faonniers qui concourent à la réalisation de pièces de Haute Couture sont répartis sur l'ensemble du territoire français.

Pratique similaire en France et/ou à l'étranger

En France, sont répartis des ateliers de couture artisanale sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, les ateliers de Métiers d'art sont présents sur l'ensemble du territoire français, contribuant à la vitalité et la pérennité de savoir-faire locaux. Enfin, un vivier de jeunes artisans indépendants répartis sur l'ensemble du territoire travaille avec les Maisons.

Si les savoir-faire textile existent par ailleurs dans le monde entier, aucun État n'a structuré un écosystème similaire à celui de la Haute Couture, ayant le même impact culturel, économique et social. À Rome et à Florence s'est notamment développée depuis les années 1950 l'Alta Moda, mais cette dernière n'a pas bénéficié de la reconnaissance institutionnelle dont dispose la Haute Couture. La Haute Couture est ainsi une spécificité française. Cette spécificité est également incarnée par l'accueil de créateurs étrangers au sein de la Semaine de la Haute Couture, dans la mesure où la pratique n'a pas d'équivalent.

I.5. Description détaillée de la pratique

Les conditions d'exercice de la pratique sont encadrées par les textes réglementaires (initialement le décret du 23 janvier 1945, l'arrêté du 6 avril 1945) et le Règlement Intérieur de la Commission de Contrôle et de Classement « Couture Crédit ». Le respect des critères peut faire l'objet de contrôle de la part des enquêteurs désignés par la Commission de Contrôle et de Classement.

La création

Au commencement est la création. Afin de pouvoir bénéficier de l'agrément Haute Couture, **les modèles originaux doivent être exclusivement conçus par le créateur permanent de la Maison**. Le Directeur artistique accompagné de son studio donne l'impulsion créative et effectue des croquis, qui seront ensuite transmis aux ateliers. Il définit les grandes orientations esthétiques, choisit les thèmes, les matières, les volumes et les palettes de couleurs. Il incarne une vision artistique, donne une direction à l'image de la Maison et veille à la continuité stylistique d'une saison

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

à l'autre. À travers ses choix, il affirme le style et l'identité propres à la Maison et participe activement à son rayonnement culturel et artistique.



Dans les Ateliers de la Maison Chanel
®Braquet Luc, Juillet 2018

La fabrication et la mise en œuvre des savoir-faire

Chaque Maison de Haute Couture dispose à minima **d'un atelier de fabrication et de production, et d'un salon de présentation**. Les ateliers doivent comprendre au moins vingt salariés concourant à la réalisation de la collection. Chaque création nécessite des centaines d'heures de travail des ateliers et mobilise des artisans maîtrisant les savoir-faire liés aux métiers d'art de la mode, perpétuant des techniques non transposables à une production industrialisée.

En ce qui concerne les ateliers et la fabrication des collections, chaque modèle de Haute Couture est élaboré selon un processus minutieux qui distingue deux grandes spécialités complémentaires, le Flou et le Tailleur.

L'atelier Flou se consacre à la réalisation de vêtements souples et fluides, principalement des robes, des blouses et des pièces vaporeuses. Il privilégie les tissus légers et délicats comme la mousseline, l'organza, le crêpe ou encore le satin de soie, qui exigent une approche subtile du travail du volume et des finitions. Les coupes sont souvent moins structurées, jouant sur les drapés, les superpositions et la transparence pour créer des effets de mouvement et de légèreté. Le montage des pièces repose sur des coutures fines et discrètes, avec un savoir-faire qui permet de préserver la fluidité du vêtement sans le contraindre.

L'atelier Tailleur est spécialisé dans la fabrication de vêtements structurés et architecturés, comme les vestes, les manteaux, les pantalons et certains corsets. Ce savoir-faire repose sur une construction rigoureuse qui donne du maintien aux vêtements et assure un tombé net et précis. Contrairement à l'atelier Flou, où le tissu épouse librement les formes, ici, la coupe est définie avec exactitude dès le départ pour sculpter le vêtement sur le corps. Le tailleur réalise de nombreux essayages sur mannequin vivant afin d'ajuster au millimètre près l'équilibre des volumes, notamment au niveau des épaules, de la taille et du tombé des revers. L'assemblage se fait avec des points de couture invisibles qui garantissent à la fois souplesse et solidité, et chaque détail, du placement des boutons à l'alignement des motifs du tissu, est scruté avec une précision extrême.

Bien que la distinction entre Tailleur et Flou existe également dans le domaine du prêt-à-porter, les modèles de Haute Couture requièrent des techniques artisanales et un savoir-faire spécifique, des matières de qualité supérieure et une dimension créative et artistique. La distinction entre Flou et Tailleur ne concerne pas seulement les types de vêtements produits mais aussi la manière dont le vêtement est pensé et construit. Là où le Flou explore la souplesse et la spontanéité des formes, le Tailleur impose une discipline et une rigueur technique qui assurent la structure et la longévité du vêtement. Il est dit que pour le Flou, « le tissu nous oblige », tandis que pour le Tailleur, « on oblige le tissu ».

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

Les étapes de fabrication d'une création de Haute Couture au sein d'un atelier sont les suivantes :

La Première d'Atelier reçoit les croquis du Directeur artistique. Elle **supervise l'ensemble de l'atelier**, et veille à ce que les créations respectent les exigences techniques et artistiques fixées par le créateur.

Elle est assistée par les **Seconds d'ateliers** qui exécutent les travaux techniques ou de finition. Ils préparent également les échantillons de tissu ou montent les pièces de base.

En amont, les **modélistes** réalisent les **patronages**. Ils définissent les mesures, les formes et les volumes des créations. Ils ajustent les modèles tout au long du processus de fabrication. Ces modèles sont réalisés grâce au soutien des **toilistes**, ce qui permet d'ajuster les formes et les détails avant la confection définitive.

La Première d'Atelier dirige les **Premières Mains**, qui réalisent les modèles.

Les Premières Mains possèdent un savoir-faire rare et sont souvent classées par niveaux (débutante, qualifiée, hautement qualifiée). Après l'appropriation des données techniques du modèle, elles élaborent un plan de réalisation. Elles réalisent ensuite les gestes de Haute Couture.

Elles travaillent sur des pièces emblématiques et de haute technicité. Elles travaillent essentiellement à la main, à l'exception de certains assemblages qui peuvent être réalisés à la machine. Dans certaines Maisons, elles effectuent également la coupe des tissus, alors que dans d'autres, c'est le rôle des Coupeurs.

Ces processus sont répétés à plusieurs reprises, en fonction des essayages.

Les gestes particuliers exclusifs à la Haute Couture sont les suivants :

Flou et tailleur

Décatissage: repassage fer à chaud ou vapeur, à respecter en fonction des matières.

Passage systématique des fils : Fils plats, contours des pièces, droits-fils.

Glaçage.

Assemblage manuel pour un essayage :

- Bâti systématique (bâti donnant l'impression d'un rendu fini à la cliente) ;
- Coutures ouvertes au fil (pour éviter de marquer au fer) ;
- Les structures ajoutées pour créer des formes sont piquées machine.

Pose de gros grains de taille sur organza : avec un point bagué.

Fronces à la main ou fronces machine ou poussette.

Repassage: Fers à chaud (pattemouille) pour ouvrir les coutures tout au long de la réalisation.

Flou

Finitions

- Surfil main ;
- Boutonnière lingère (tissus légers) ;
- Roulotté main ;
- Doublure rabattue à la main ;
- Bride brodée ;

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

- Habillage des pressions (les pressions plastiques peuvent être laissées nues, crochets, agrafes). Bouton posé à la main ;
- Queue de rat ;
- Couture baguette ;
- Passepoil ;
- Coin d'onglet ;
- Couture gansée à la main ;
- Ganse et galon, chaîne en finitions à la main ;
- Griffe Haute Couture (étiquette).

Tailleur

Gestes

- Picotage tailleur (point de chevron) ;
- Bâtiage pour les essayages ;
- Pose de droit-fil lacette sur les revers de cols (anti-déformation) ;
- Fabrication des épaulettes, bananes, cigarettes ou balayettes ;
- Coutures baguées avec les doublures de côté ;
- Repassage au fer chaud ou vapeur ;
- Pied de col en vue du montage du col ;
- Structures ajoutées pour créer des formes fabriquées à la main et cousues à la main. Préparation : passage de fils ;
- Hausse du pantalon fabriquée.

Finitions

- Finitions décoratives : point de chausson, point de sellier, point arrière, point de puce. Fond de propreté ;
- Fonds de poche ;
- Abeilles ;
- Surfil main ;
- Boutonnière tailleur main ;
- Boutonnière passepoil ;
- Poches (techniques propres à la Haute Couture) ;
- Doublure de manche rabattue sur l'emmanchure à la main ;
- La totalité de la doublure du modèle est rabattue main ;
- Brides brodées ;
- Habillage des pressions (les pressions plastiques peuvent être laissées nues, crochets, agrafes). Boutons posés à la main ;

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

- Queue de rat ;
- Passepoil ;
- Couture gansée à la main ;
- Ganses et galons, chaines en finitions à la main ;
- Griffes Haute Couture (étiquette).

L'ensemble de ces interactions s'effectue dans un dialogue constant au sein des ateliers.

Une fois les vêtements confectionnés, ils sont repassés.

Pour certaines pièces le savoir-faire de couturiers spécialisés et des métiers d'art est requis.

Après la première réalisation, le modèle est essayé, par la cliente ou le mannequin. Le processus peut être **répété à loisir** en fonction des souhaits de la cliente. Certaines pièces sont directement réalisées pour les clientes tandis que d'autres sont préalablement montrées lors des défilés.

La griffe est la dernière étape de la réalisation. Elle est apposée seulement si la cliente donne son accord, par la Première Main qui a eu en charge la réalisation du modèle.

La monstration

Le Règlement Intérieur de la Commission de Contrôle et de Classement prévoit également des règles de présentation des collections :

Les Maisons doivent figurer au **Calendrier Officiel de la Semaine de la Haute Couture depuis au moins quatre saisons**. Elles doivent **présenter à Paris**, chaque saison de Printemps/Été et d'Automne/Hiver, aux dates fixées par la Fédération de la Haute Couture et de la Mode, une collection d'au moins vingt-cinq passages composés de modèles de jour et du soir, créés par elles et entièrement réalisés dans des matières de qualité équivalente à celle des matières employées pour les répétitions destinées à la clientèle.

Si les Maisons disposant de l'agrément et les Membres Correspondants défilent de droit, les Maisons Invitées sont sélectionnées par le Comité Haute Couture, se réunissant deux fois par an. Les critères de sélection englobent à la fois le haut niveau de la créativité du design, l'innovation technique, le savoir-faire, ainsi que la capacité du projet à soutenir son modèle économique, à répondre aux attentes du marché et à véhiculer une image et une communication cohérentes.

La Semaine de la Haute Couture a lieu deux fois par an à Paris, fin janvier et début juillet.

Pendant la Semaine de la Haute Couture, les défilés sont organisés selon un Calendrier Officiel, orchestré par la Fédération de la Haute Couture et de la Mode. Les défilés sont organisés plusieurs semaines à l'avance, avec les bureaux de presse et les Maisons de production dans des lieux parisiens, et le plus souvent, au sein d'institutions culturelles. Ils sont diffusés depuis 2020 en vidéo afin d'être accessibles à l'audience la plus large possible. Pendant la Semaine de la Haute Couture, plusieurs événements des Maisons, des musées et de l'ensemble des acteurs de l'écosystème ont lieu.

La présentation et les essayages

Les ateliers réalisent des modèles aux mesures de la cliente, ces reproductions devant comporter nécessairement au moins un ou deux essayages sur la cliente ou son mannequin à ses mesures.

Une fois la collection présentée lors du défilé, les clientes se rendent au salon ce qui différencie davantage la Haute Couture de toute autre pratique artisanale. L'écoute des demandes des clientes, les prises de mesure, les essayages s'y déroulent. L'atelier et le salon communiquent : toute l'activité du salon dépend intégralement de l'activité de l'atelier.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

I.6. Langue(s) utilisée(s) dans la pratique

Français.

I.7. Éléments matériels liés à la pratique

Patrimoine bâti

Patrimoine lié aux savoir-faire et métiers d'art

Les ateliers des Maisons de Haute Couture peuvent rassembler jusqu'à une quarantaine d'employés spécialement dédiés à cette activité, où se perpétuent des savoir-faire artisanaux d'exception. Pour certaines Maisons historiques et établies, on peut compter plusieurs ateliers de Haute Couture, selon le Flou et le Tailleur.

La Haute Couture s'inscrit également dans un patrimoine bâti qui structure et préserve cette industrie unique, notamment à Paris et en région parisienne. Ces **lieux dédiés à la création**, à la production et à la mise en avant des métiers d'art sont essentiels à la transmission des connaissances et à la valorisation des artisans qui œuvrent à la confection de pièces d'exception. Parmi eux, le 19M, inauguré en 2021 à Aubervilliers par la Maison Chanel, regroupe des Maisons de métiers d'art dont Atelier Montex (broderie), Lessage (broderie), Lemarié (plumasserie), Ateliers Lognon (plissé), Desrues (parurerie). Cet espace, pensé comme un pôle d'excellence et de transmission, témoigne de l'engagement de Chanel dans la préservation des métiers d'art indispensables à la Haute Couture.

De son côté, le groupe LVMH a créé La Maison des Métiers d'Art, surnommée La Main, qui fédère et accompagne le développement des savoir-faire traditionnels appliqués aux métiers du luxe.

Lieux attestant d'une démarche patrimoniale de la part des Maisons

La Galerie Dior à Paris est également un espace qui met en lumière les spécificités de la Haute Couture, en tant qu'expression d'un savoir-faire artisanal unique.

D'autres acteurs majeurs de la mode s'inscrivent dans une démarche patrimoniale, la Maison Saint Laurent et son histoire ont profondément marqué l'histoire de la Haute Couture. Le Musée Yves Saint Laurent, situé dans les anciens locaux de la Maison, retrace l'histoire du créateur et expose ses archives, ses croquis et certaines de ses pièces emblématiques.

Lieux de défilés

Par ailleurs, pendant la Semaine de la Haute Couture, les défilés de Haute Couture ont souvent lieu dans des **lieux majeurs du patrimoine parisien** (Grand Palais, Musée du Louvre, Petit Palais, Musée Rodin, Hôtel d'Évreux, Hôtel de Soubise, Théâtre du Châtelet...).

Objets, outils, matériaux supports

Les outils et matériaux utilisés en Haute Couture sont le prolongement du savoir-faire des artisans. Leur usage varie selon les spécialités et s'adapte aux exigences des matières et des techniques employées. L'atelier Flou et l'atelier Tailleur disposent ainsi d'équipements distincts, chacun répondant aux contraintes de leur domaine.

Les tissus

Les tissus sont sélectionnés par le créateur. Les ateliers de Haute Couture travaillent exclusivement des matériaux d'exception, tels que la soie, le cachemire, le satin, l'organza, la soie de crêpe...

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

Les documents préparatoires

Les échanges entre la Première d'Atelier et la Première Main s'effectuent sur la base des éléments suivants :

- Fiche de commande (précisant le type d'évènement, le rétroplanning du projet incluant les dates limites d'essayages et de livraison...).
- Croquis.
- Fiche de mesures.
- Fiche modèle/Fiche de lancement (précisant les références matières, les métrages, les fournitures, les propositions de maquettes).
- Référence d'un modèle de collection passée, archives, documents iconographiques.

Les outils nécessaires à la couture

Accompagnant les fils et l'aiguille, les dés à coudre sont des outils essentiels mais leur forme diffère selon la spécialité. En Flou, est utilisé un dé en argent ou en silicium, généralement fermé, qui permet une grande précision dans le travail des matières délicates. En Tailleur, c'est un dé ouvert, plus robuste, qui est exigé pour assurer un meilleur contrôle sur les tissus épais et structurés. Les toilistes travaillent sur des toiles en coton. Les tissus sont coupés avec des épingles, des ciseaux, un mètre ruban et de la craie. La couture s'effectue dans certains cas avec une machine à coudre (surfileuse, piqueuse plate ou machine à coudre familiale).

Les outils nécessaires au repassage

Les jeannettes et coussins de repassage, appelés aussi bichons ou cochons, sont adaptés aux formes complexes et permettent d'accéder aux zones difficiles comme les courbes et les coutures internes. Les fers à repasser peuvent être de différentes tailles. Les broderies, particulièrement fragiles, nécessitent un traitement particulier : leur repassage se fait avec un molleton, qui protège les reliefs et les textures sans altérer le dessin ni l'éclat des fils et des ornements. Pour les tissus précieux et les velours, on utilise des planches à picots ou à velours en silicium, réalisées sur mesure, qui évitent d'écraser la matière tout en assurant une finition impeccable.

Les outils propres aux métiers d'art

Les métiers d'art associés à la Haute Couture, tels que la broderie ou la plumasserie, mobilisent également des outils spécialisés. Les brodeurs utilisent des métiers à broder, souvent montés avec de la gaze tendue, ainsi que des crochets de Lunéville pour appliquer perles et paillettes avec rapidité et précision. Les plumassiers travaillent avec des pinces fines, des colles spécifiques et des outils de mise en forme pour donner aux plumes un mouvement et une texture adaptés aux créations.

II. APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

II.1. Modes d'apprentissage et de transmission

La transmission des savoirs et des compétences dans les métiers de la Haute Couture revêt une importance capitale au regard notamment du renouvellement générationnel au sein des ateliers.

Cette transmission s'effectue alors de plusieurs manières.

En premier lieu, **au sein des Maisons**, des mécanismes de formation intergénérationnels sont mis en place. Les Maisons organisent par ailleurs des initiatives de promotion des savoir-faire auprès d'une audience plus large.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

Ensuite, entre les Maisons et le champ académique, il convient de noter que le champ de l'alternance est très répandu pour l'apprentissage de la Haute Couture.

Les savoir-faire liés à la Haute Couture sont transmis au sein d'un **écosystème de formation** dense, composé à la fois d'école publiques et privées, de la formation initiale à la formation continue.

II.2. Personnes/organisations impliquées dans la transmission

En premier lieu, les Maisons permettent une transmission au sein des ateliers avec des **mécanismes de formation intergénérationnels**. À l'heure actuelle, l'acquisition des savoir-faire dans les ateliers de Haute Couture se fait souvent de manière systématique, par des équipes mixtes comprenant des alternants et des artisans plus expérimentés. Cette transmission s'effectue par la pratique. Les ateliers jouent un rôle clé dans cette transmission, en formant des apprentis tout en leur transmettant un savoir-faire unique au sein de chaque Maison. Par ailleurs, au sein des ateliers, des évolutions sont possibles, en fonction de la maîtrise des techniques et des savoir-faire : une Première Main, peut devenir Seconde d'atelier, puis Première d'atelier.

Certaines Maisons disposent de leurs dispositifs de formation propres. Le 19M, centre pluridisciplinaire initié par Chanel, favorise la formation, notamment par des initiatives de promotion comme Mains d'avenir, une manifestation annuelle donnant à voir les savoir-faire à l'œuvre. L'Institut des Métiers d'Excellence de LVMH propose des formations qualifiantes en partenariat avec des établissements spécialisés, offrant aux apprentis un enseignement alliant théorie et pratique. Le programme De(ux) mains du luxe du Comité Colbert met en lumière la diversité des savoir-faire du secteur et accompagne la découverte des métiers d'excellence.

L'écosystème de formation s'est structuré autour de plusieurs écoles et cursus.

L'Institut Français de la Mode (IFM) représente la majorité des effectifs d'étudiants formés aux métiers de la couture qui peuvent par la suite exercer au sein d'ateliers de Haute Couture.

Sont proposées les formations initiales suivantes : Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) Métiers de la Mode : Vêtement Flou ou Tailleur ; Brevet Professionnel Vêtement sur mesure Couture flou, Tailleur Dame ou Tailleur Homme ; Bachelor of Arts in Fashion Design ; Bachelor Modéliste Concepteur ; Master of Arts in Fashion Design ; Programme intensif Modélisme/Stylisme.

À l'École Nationale Supérieure des Arts décoratifs : Licence et Master Design Vêtement et Accessoire.

À l'ENAMOMA-PSL : Master Mode & Matière Crédit.

À Duperré : Diplôme National des Métiers d'Art et du Design Mention Mode (parcours Savoir-faire, luxe et innovation).

À L'Académie Internationale de Coupe : Modéliste international du Vêtement.

À ESMOD : Styliste designer mode ; Directeur de création.

À l'Institut Marangoni : Programme de Fashion Design.

À LISAA : Bachelor Design de Mode ; Master Design de Mode et Crédit de marque.

Plusieurs lycées professionnels sont spécialisés dans la mode : Octave Feuillet, Paul Poiret, Marie Laurencin, Simone Veil

Enfin, le Campus d'excellence Mode, Métiers d'Art & Design, qui regroupe un réseau d'établissements et de partenaires institutionnels, se distingue par son engagement à valoriser les formations professionnelles et de recherche. Implanté au cœur de la Manufacture des Gobelins, ce campus permet aux étudiants de se former de manière pratique tout en étant immergés dans l'univers des métiers de la mode. L'ouverture internationale de ces établissements contribue également à renforcer la visibilité des formations françaises à travers le monde, contribuant à

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

l'exportation du savoir-faire et à l'internationalisation de la Haute Couture.

Il convient de noter que les **formations en alternance** sont essentielles car elles permettent aux étudiants d'acquérir des compétences pratiques directement dans les ateliers, en suivant les processus créatifs propres à chaque Maison de couture.

Ainsi, les certifications en alternance mobilisées pour les métiers au sein des ateliers sont les suivantes :

- CAP Métiers de la mode vêtement tailleur (RNCP37246) - 60 alternants entre 2020 et 2023.
- CAP Métiers de la mode vêtement flou (RNCP37245) - 59 alternants entre 2020 et 2023.
- BP Vêtement sur mesure option tailleur homme, tailleur femme ou couture flou (RNCP37937) - 44 alternants entre 2020 et 2023.
- Bachelor Modéliste Concepteur (RNCP34791), dispensé par l'Institut Français de la Mode – 75 alternants entre 2020 et 2023.
- Modéliste International du Vêtement (RNCP37745), dispensé par l'AICP - 65 alternants entre 2020 et 2023.

Ces formations, pour certaines accessibles dès l'adolescence, revêtent une dimension sociale particulièrement importante car elles offrent une véritable voie d'ascension professionnelle ouverte à tous les individus, indépendamment de leur origine sociale ou géographique. Les CAP et BP, diplômes de niveau 3 et 4, constituent des portes d'entrée vers l'excellence artisanale, permettant à des jeunes issus de tous horizons sociaux de développer progressivement leur expertise jusqu'aux plus hauts niveaux de savoir-faire. Cette accessibilité est d'autant plus précieuse que les métiers de la Haute Couture, par leur caractère d'exception et leur rayonnement international, offrent des perspectives de carrière valorisantes et des possibilités d'épanouissement professionnel dans un secteur où le mérite et la maîtrise technique prennent sur l'âge et les profils.

Le rôle de la Fédération de la Haute Couture et de la Mode

La Fédération de la Haute Couture et Mode occupe une place centrale, en particulier à travers sa Commission Formation. Cette Commission est chargée de la gestion de la formation et de l'évolution des métiers de la mode, en collaboration avec l'OPCO 2i, l'organisme paritaire collecteur agréé pour la Branche de la Couture Parisienne et des autres Métiers de la Mode. Elle participe à la mise en œuvre de dispositifs de formation adaptés aux besoins des Maisons et à la promotion des métiers de la mode, notamment grâce à la campagne interbranches du Comité Stratégique de Filière Mode & Luxe « Savoir Pour Faire », qui vise à attirer de nouveaux talents en mettant en lumière les métiers de la main.

Le rôle du ministère de la Culture

Le ministère de la Culture a mis en place un dispositif de formation entre les Maîtres d'Art et des professionnels des métiers d'art de la mode, le programme « Maîtres d'Art – élèves ».

III. HISTORIQUE

III.1. Repères historiques

Dates clés

- 1858 : Création de la première Maison de Couture par Charles Frédéric Worth à Paris.
- 1868 : Fondation de la Chambre Syndicale de la Couture, des confectionneurs et des tailleurs pour dames.
- 1911 : La Chambre Syndicale de la Couture est réorganisée en Chambre Syndicale de la Couture Parisienne pour préserver les intérêts des maisons de Haute Couture face à la concurrence croissante.
- 1925 : Création du «Prêt-à-Porter» dans le sillage de la Haute Couture.
- 1927 : Fondation de l'École de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne.
- 1945 : Publication du décret du 23 janvier 1945 et ses textes d'application encadrant l'usage de l'agrément « Haute Couture » et établit des critères stricts pour que les maisons puissent porter ce nom.
- 1960-1970 : Émergence des créateurs de mode qui introduisent des innovations stylistiques tout en restant ancrés dans les traditions de la Haute Couture.
- 1973 : Création de la Fédération Française de la Couture, du Prêt-à-Porter des Couturiers et des Créateurs de Mode, afin de regrouper les diverses branches de l'industrie et de structurer le marché de la mode.
- 1986 : Fondation de l'Institut Français de la Mode par Pierre Bergé avec le soutien des professionnels du secteur et du ministère de l'Industrie.
- 1996 : Introduction de créateurs correspondants dans le cercle de la Haute Couture, permettant à des créateurs étrangers de le rejoindre.
- 1997 : Mise en place par la Chambre Syndicale de la Haute Couture du statut de « Maison invitée » pour permettre à de nouveaux créateurs, français ou étrangers, de présenter leurs collections lors de la Semaine de la Haute Couture.
- 2001 : Réforme du Règlement intérieur de la Commission de Contrôle et de Classement « Couture Crédit », permettant de faciliter l'accès à l'agrément, tout en conservant des règles strictes d'exigence de qualité.
- 2017 : La Fédération Française de la Couture, du Prêt-à-Porter des Couturiers et des Créateurs de Mode devient la Fédération de la Haute Couture et de la Mode.
- 2019 : Intégration de l'École de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne à l'Institut Français de la Mode, lui donnant ainsi une nouvelle dimension.

Les débuts

La naissance de la Haute Couture peut être datée symboliquement de l'ouverture par **Charles Frederick Worth** et **Otto Gustav Bobergh**, en 1858, de l'enseigne « Worth & Bobergh – Robes et Manteaux confectionnés - Soieries – Hautes Nouveautés » au 7, rue de la Paix à Paris. Pour la première fois, un confectionneur ne se contente pas de reproduire un modèle selon les souhaits de son client, mais impose sa propre vision. Avant cela, le rôle du créateur était limité : c'était le mercier-drapier, marchand d'étoffes, qui dictait les tendances, tandis que le tailleur ne faisait que monter le vêtement. Worth, en revanche, devient le premier à concevoir l'intégralité du modèle, de la coupe à la finition, et à introduire la notion de collection. Il présente ses créations sur des modèles, les « sosies », préfigurant le métier de mannequins.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE



Charles Frédéric Worth dans son atelier à Paris, 1858

En **1868**, la Chambre Syndicale de la Haute Couture est fondée à Paris, afin de poser les fondements d'une structuration de la discipline.

L'affirmation de la spécificité de la Haute Couture

La distinction entre couture et confection ne se fera que plusieurs décennies plus tard. Le couturier, de simple fournisseur de vêtements, devient progressivement une personnalité reconnue dans le monde intellectuel et mondain. Après Worth, Jacques Doucet est l'un des premiers à modifier le rôle social du couturier. Collectionneur, ami des artistes, il s'impose comme un créateur à part entière, à l'image de Paul Poiret quelques années plus tard. Ce dernier va incarner le mythe du couturier moderne, avec une vision avant-gardiste de la mode. Sa notoriété mondiale, sa capacité à renouveler en permanence sa créativité et son engagement dans des secteurs parallèles tels que le parfum et le mobilier permettent à Poiret de marquer durablement l'histoire de la mode. Paul Poiret va encore plus loin que ses prédecesseurs en affirmant : « Il ne suffit pas au couturier de faire autorité en matière d'habillement. La mode guide la société. Il n'est donc pas de domaine esthétique où le couturier n'ait son mot à dire. » En **1910**, la couture et la confection se séparent avec la **création de deux organisations professionnelles distinctes**, marquant ainsi une nouvelle étape dans la structuration du secteur. La Haute Couture, avec des maisons emblématiques comme Lanvin, Vionnet, Patou, Chanel, Molyneux, Lelong ou Schiaparelli, entre dans son âge d'or. La clientèle s'élargit, englobant non seulement les femmes de la haute société, mais aussi des clientes américaines, européennes et sud-américaines, qui viennent à Paris pour découvrir les nouvelles collections et passer des commandes de garde-robés entières. Les défilés, présentés sur des mannequins, deviennent un spectacle en soi, et la ville de Paris s'impose comme le centre incontesté de la mode mondiale.



Madeleine Vionnet, La Renaissance de l'art français et des industries de luxe, 1926

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

À son apogée, la Haute Couture emploie des centaines de milliers d'ouvriers et de nombreux métiers spécialisés contribuent à la réalisation de chaque modèle. Ces maisons s'installent dans des hôtels particuliers et deviennent de véritables usines de création. En 1925, la Haute Couture représente 15 % des exportations françaises, un secteur en pleine croissance, souvent comparé à une industrie de luxe. Cependant, la crise de 1929 va profondément affecter le secteur. La clientèle américaine, principale consommatrice des créations parisiennes, cesse de fréquenter les défilés, et les taxes douanières augmentent, freinant l'exportation des collections. Face à cette crise, un calendrier de présentation des collections est instauré en 1930, structurant davantage les défilés et la promotion des maisons.

Dans ce contexte, la question de la copie devient criante et constitue un combat de la Haute Couture. Dès 1921, les dessins et modèles des couturiers bénéficient des garanties de la propriété intellectuelle. Les photographies ne pouvaient diffuser leurs images que trois semaines après les présentations pour laisser le temps aux maisons de livrer leurs acheteurs. En 1923, Madeleine Vionnet crée « l'Association pour la défense des Arts Plastiques et Appliqués » et « la Protection artistique des industries saisonnières » premiers organismes de lutte contre la copie.

L'institutionnalisation de la Haute Couture

La Haute Couture subit un nouveau choc pendant la Seconde Guerre mondiale. Lucien Lelong, président de la Chambre syndicale de la Couture, parvient à maintenir une activité créative. Toutefois, la situation de guerre, marquée par les difficultés d'approvisionnement en matières premières, rend la protection juridique essentielle pour soutenir et structurer cette activité. **En 1945, la Haute Couture bénéficie d'une reconnaissance juridique, avec un décret paru le 23 janvier et un arrêté le 6 avril créant le cadre réglementaire que nous connaissons aujourd'hui.**

En 1945 c'est également le moment d'une première monstration collective de la Haute Couture, avec le Théâtre de la Mode : une exposition au Musée des Arts Décoratifs organisée par la Chambre syndicale de la couture parisienne, présentant les modèles (sur poupées) de 40 couturiers. C'est en 1947, avec l'arrivée de Christian Dior et son « New-Look », que la Haute Couture parisienne retrouve sa place sur la scène internationale. Ce retour en force est largement salué au point que Carmen Snow, rédactrice en chef du Harper's Bazaar déclara que : « Dior a sauvé Paris comme Paris a été sauvé par la bataille de la Marne ». Un nouvel « âge d'or » de l'après-guerre est évoqué, avec la montée en puissance de couturiers comme Hubert de Givenchy, Madame Grès, Mademoiselle Carven, Nina Ricci, Cristobal Balenciaga.

La Haute Couture continue de se transformer, et en 1967, après plusieurs années de déclin, on ne comptabilise plus que 39 maisons classées. En 1969, elles ne sont plus que 17, mais l'essence créative de la Haute Couture demeure intacte, et l'industrie se réinvente dans une nouvelle forme d'artisanat de haute maîtrise.

Le développement du prêt-à-porter

Dès 1953, une dizaine de Grands Couturiers s'étaient regroupés pour un projet novateur de « prêt-à-porter création », avec des modèles signés par chacun d'eux : Jacques Griffe Évolution, Jacques Heim Vedette, Madeleine de Rauch Boutique, Maggy Rouff Extension... Certains créateurs ouvrent même des départements spécialement dédiés aux jeunes clientes, comme Jacques Fath Université ou Givenchy Université. En 1959, Pierre Cardin innove à son tour en lançant un département de prêt-à-porter féminin au sein du grand magasin Le Printemps.

L'arrivée de Pierre Bergé et Yves Saint Laurent, au début des années 1960, constitue un tournant majeur dans l'histoire de la Haute Couture. En 1961, Yves Saint Laurent fonde sa propre maison, après avoir travaillé pour Christian Dior. La maison Yves Saint Laurent devient rapidement une référence. Yves Saint Laurent se distingue par sa créativité audacieuse et son approche novatrice de la mode. Pierre Bergé, associé et partenaire d'Yves Saint Laurent, joue un rôle déterminant dans la gestion de la Maison, assurant la structure commerciale et le développement international de la marque.



Pierre Bergé et Yves Saint Laurent, 1961

Yves Saint Laurent sera ensuite le véritable promoteur du prêt-à-porter avec l'inauguration, le 26 septembre 1966, de sa première boutique YSL Rive Gauche rue de Tournon. Sa collection, produite industriellement, marque une rupture : il ne s'agit plus d'une simple adaptation de la Haute Couture, mais d'un nouveau paradigme où le vêtement de créateur devient accessible à une clientèle plus large.

D'autres changements importants eurent lieu, à l'instar de celui vit l'arrivée de Karl Lagerfeld à la direction artistique de la Maison Chanel en 1983.

III.2. Évolution/adaptation/emprunts de la pratique

L'ouverture de la Haute Couture

Dans les années 1990, les critères liés à l'agrément Haute Couture sont révisés pour prendre en compte les nouvelles réalités économiques et artistiques, à la fois afin d'affirmer sa spécificité face au prêt-à-porter et afin de tenir compte de la structuration de nouvelles industries dans d'autres États. En 1992, une Commission sous l'égide de Dominique Strauss-Kahn, alors ministre de l'Industrie, et présidée par Didier Grumbach, alors Président-Directeur Général de Thierry Mugler assouplit les critères afin de permettre l'émergence de nouveaux créateurs. Plusieurs évolutions ont lieu dans les années 1990, contribuant à l'internationalisation de la Haute Couture.

Les maisons italiennes, comme Giorgio Armani Privé, Valentino ou Fendi, obtiennent le statut de Membres correspondants de la Fédération de la Haute Couture et de la Mode, ce qui leur permet de présenter leurs collections à Paris. À partir de 1997, une nouvelle génération de créateurs, intégrés au Calendrier Officiel en tant que Membres invités, ont pu bénéficier de la scène internationale que leur offre Paris pour démontrer leur savoir-faire et leur vision créative, à l'exemple de Robert Wun, Sara Chraïbi, Imane Ayissi, Kevin Germanier...

En 2001, le Règlement Intérieur de la Commission de Contrôle et de Classement « Couture Création » est réformé, afin de faciliter l'accès à l'agrément.

L'internationalisation de la Haute Couture et les évolutions de la clientèle

Les évolutions précitées ont permis une internationalisation des Maisons défilant pendant la Semaine de la Haute Couture. C'est ainsi qu'en 2025, 55% des marques inscrites au Calendrier Officiel de la Semaine de la Haute Couture étaient étrangères (elles ne peuvent donc pas toutefois bénéficier de l'agrément).

Ce mécanisme d'internationalisation s'applique également à la clientèle. Concernant la clientèle, il faut noter une autre évolution notable : si initialement la Haute Couture s'adressait essentiellement à une clientèle féminine, sont aujourd'hui réalisés des modèles s'adressant également une clientèle masculine.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

La transition écologique

Par essence, la Haute Couture a un impact écologique faible : les matériaux utilisés sont généralement français ou italiens ; la confection et la production s'effectuent en France ; et surtout le modèle économique de la Haute Couture repose sur la réalisation de pièces uniques et sur-mesure, limitant ainsi les stocks et le gaspillage. Le modèle Haute Couture, unique, sur mesure, majoritairement préparé à la main, s'inscrit dans un cycle de vie durable. En effet, il peut être ajusté ou retouché, pour permettre la transmission sur plusieurs générations.

Aujourd'hui, les créateurs préconisent l'utilisation de matières recyclées comme l'organza recyclé ou le recours à des techniques d'*upcycling*, à partir de matériaux destinés à être jetés transformés en pièces uniques.

La digitalisation

La révolution digitale a conduit à la mise en œuvre d'innovations dans les ateliers, notamment avec l'intégration d'outils 3D pour réaliser l'étape du prototypage. Ces innovations sont parfois mises en avant par les créateurs qui réalisent des créations en impression 3D. La réalisation de l'étape du prototypage via des dispositifs 3D permet également la réduction des chutes de tissus.

Toutefois, il convient de noter que les progrès de la robotisation ne peuvent remplacer l'intelligence de la main propre à la Haute Couture.

Par ailleurs, depuis la pandémie, la diffusion des défilés de Haute Couture en ligne s'est généralisée, ce qui permet un accès élargi aux défilés au grand public.

Le lien renforcé avec les communautés créatives

Pendant la Semaine de la Haute Couture, l'ensemble des communautés créatives sont mobilisées. Si les collaborations entre artistes et directeurs artistiques ne sont pas nouvelles (par exemple Elsa Schiaparelli et Salvador Dalí), les artistes font désormais partie intégrante des défilés de Haute Couture, ces derniers devenant alors de véritables œuvres d'art total. On peut citer à titre d'exemple la collaboration entre la Maison Christian Dior Couture et l'artiste plasticienne Eva Jospin ou le chorégraphe Bob Wilson.

Emprunts par d'autres pratiques

La Haute Couture a un effet d'entraînement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la mode et l'ensemble des gammes. En effet, elle sert d'inspiration au prêt-à-porter de luxe, puis au prêt-à-porter. Elle irrigue par ailleurs d'autres univers créatifs, comme la maroquinerie, les parfums ou la beauté.

IV. VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE

IV.1. Viabilité

Vitalité

La Haute Couture conserve une certaine vitalité à travers plusieurs facteurs qui lui assurent une position centrale dans l'industrie de la mode et qui permettent la pérennité des savoir-faire.

Depuis le début des années 2010, plusieurs Maisons emblématiques ont effectué un retour ou une entrée remarquée dans le domaine de la Haute Couture, témoignant du dynamisme renouvelé de ce secteur. En 2012, Maison Margiela a obtenu l'agrément Haute Couture, après plusieurs années de présence en tant que Membre invité dans le Calendrier Officiel de la Semaine de la Haute Couture.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

La Maison Balenciaga a quant à elle annoncé son retour en janvier 2020 au Calendrier Officiel de la Semaine de la Haute Couture, plus de cinquante ans après la fermeture de ses ateliers couture, avec une première collection présentée en juillet 2021. Plus récemment, en février 2025, Hermès a annoncé son intention de se lancer à nouveau dans la Haute Couture à l'horizon 2026-2027, renouant avec une appartenance ancienne à la Chambre Syndicale de la Haute Couture. Ces démarches soulignent la reconnaissance persistante de la Haute Couture comme espace d'expression créative singulier, fondé sur la maîtrise technique et la transmission de savoir-faire rares.

Au-delà de ses aspects techniques et créatifs, la Haute Couture joue un rôle social fondamental dans la revalorisation des métiers manuels et artisanaux. Dans une société où la production industrielle et numérique domine, la Haute Couture place au cœur de son processus créatif des savoir-faire des métiers d'art de la mode souvent méconnus ou dévalorisés. Elle offre ainsi une reconnaissance sociale et économique aux gestes artisanaux, transformant des techniques ancestrales en symboles d'excellence et de prestige. Cette revalorisation s'opère notamment par la mise en lumière des différents métiers spécialisés qui composent les ateliers. Chaque fonction, du brodeur au plumassier, du modéliste au coupeur, bénéficie d'une reconnaissance professionnelle et d'un statut valorisant au sein de l'écosystème de la Haute Couture. Les « petites mains », terme traditionnellement utilisé pour désigner les couturiers et couturières, acquièrent dans ce contexte une dimension créative leur expertise étant reconnue comme indispensable à la création de pièces d'exception.

La Semaine de la Haute Couture, qui se déroule deux fois par an, est une autre incarnation de la vitalité de la pratique. Elle offre une vitrine unique pour les Maisons et sert de référence pour le secteur dans son ensemble. Ce moment de monstration génère également un effet d'entraînement d'inspiration créative et d'émulation culturelle, influençant le reste de la mode internationale. La reconnaissance médiatique de la Haute Couture contribue également à sa vitalité. La présentation des collections génère un fort écho dans les médias, à la fois spécialisés et grand public, et participe à l'entretien du prestige de la Haute Couture. L'audience auprès du grand public est croissante.

Une autre caractéristique de la Semaine de la Haute Couture réside dans la venue des Maisons candidates au Calendrier Officiel de la Semaine de la Haute Couture du monde entier. Ce phénomène atteste de l'attractivité de la capitale française pour la Haute Couture, qui reste un modèle de référence. Cette dynamique contribue à la diversification du secteur et montre que la Haute Couture n'est plus uniquement l'apanage des créateurs parisiens. Le nombre de Maisons candidates au Calendrier Officiel a considérablement augmenté ces dernières années. Les écoles de mode, les formations spécialisées et les collaborations entre créateurs ont permis l'émergence de nouveaux talents. Les jeunes couturiers apportent des visions fraîches et contemporaines à la Haute Couture, tout en respectant ses codes fondamentaux.



Schiaparelli Haute Couture automne-hiver 2025-2026
Juillet 2025

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

Ainsi, la Haute Couture reste vivante grâce à un réseau de reconnaissance mutuelle entre créateurs, médias et institutions. Son évolution est portée par une combinaison de tradition et d'innovation, ainsi que par l'engouement d'une nouvelle génération.

Menaces et risques

La perte des savoir-faire liée au renouvellement générationnel

Le premier risque porte sur le renouvellement générationnel au sein des ateliers et la potentielle disparition des savoir-faire et de tout le patrimoine qui y est associé.

Les activités de Haute Couture relèvent principalement de la Branche professionnelle de la Convention Collective de la Couture Parisienne et des autres Métiers de la Mode (IDCC 0303). Celle-ci comprend également les activités de prêt-à-porter création, un certain nombre de Maisons pouvant être concernées par cette double activité.

Au sein de cette Branche, les métiers de fabrication de collection dans les ateliers font face à un défi démographique majeur : selon une enquête sur les salaires réalisée en 2023 par la Branche, ils représentent la catégorie de salariés les plus âgés (43 ans en moyenne) et ayant la plus longue ancienneté au sein des Maisons (9 ans en moyenne). Une proportion significative des effectifs au sein des ateliers des Maisons partira à la retraite dans les cinq prochaines années.

Ce renouvellement générationnel, constaté dans la majorité des Maisons parisiennes, de leurs partenaires (comme les faiseurs et les ateliers de métiers d'art) et dans les agences d'intérim, renforce un manque de main-d'œuvre qualifiée déjà notable dans le secteur de la mode créative, en forte croissance depuis plusieurs années.

Cette tension est particulièrement sensible en région parisienne où sont implantées les Maisons de Haute Couture ainsi que leurs ateliers ; des difficultés de recrutement existent également en régions pour les sous-traitants de Maisons de Haute Couture (notamment l'Ouest de la France). Ainsi, selon une enquête emploi formation menée en 2023 par la Branche et l'OPCO 2i, 62% des Maisons répondantes ont estimé qu'il y avait des métiers en tension dans la Branche, ceux de la fabrication représentant la proportion la plus importante (57%) et en hausse par rapport à 2022. Près d'un tiers des entreprises ont en effet mis en avant les besoins en recrutement pour les Couturiers, Premières Mains mais également Coupeurs, Modélistes... De plus, le non-remplacement de ces artisans à la retraite aggrave la situation. Les jeunes professionnels qui arrivent dans le secteur ne sont pas immédiatement opérationnels. Recruter des jeunes ayant une bonne base technique est indispensable, mais leur formation approfondie dans le temps long reste une priorité. Or, cette montée en compétence prend du temps, et les Maisons sont confrontées à un défi important pour garantir la transmission de savoir-faire spécialisés.

Le dévoiement de l'agrément

Par ailleurs, la dilution et la vulgarisation de l'agrément « Haute Couture » constituent un risque pour la préservation de sa singularité. En effet, son usage, sans respect de la procédure d'agrément, peut affaiblir la distinction qu'elle porte. Il arrive que des Maisons n'ayant pas de pratique de Haute Couture utilisent l'appellation à tort, sans être passées par la procédure d'agrément. C'est particulièrement le cas de Maisons Internationales souhaitant bénéficier de l'image associée à l'appellation. Si cette désignation est utilisée de manière trop étendue, elle pourrait perdre son caractère unique et sa valeur, affectant ainsi l'image de la Haute Couture et des maisons qui en font partie, particulièrement dans le contexte d'une industrie mondialisée.

La copie et les dupes

La lutte contre la copie a toujours été une priorité pour la Haute Couture. Si de nombreux mécanismes de protection existent en matière de droit de la propriété intellectuelle, la réglementation ne peut pas, à elle seule, garantir l'absence d'appropriations illégitimes. La Haute Couture doit également faire face aujourd'hui au phénomène des *dupes*. Initialement apparus dans le domaine de la beauté, les *dupes*, qui désignent des imitations à prix moindre se sont également

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

répandus concernant les produits de Haute Couture. La multiplication des dupes porte atteinte même au modèle de la Haute Couture reposant sur des pièces uniques.

IV.2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

Modes de sauvegarde et de valorisation

La valorisation des métiers d'art et des savoir-faire

Les Maisons mènent plusieurs campagnes afin de faire découvrir au grand public les métiers des ateliers et améliorer leur attractivité : Mains d'Avenir (19m) ; You&Me (LVMH) et Les Deux Mains/Demain du Luxe (Comité Colbert).

La formation

Les différents mécanismes de formation évoqués supra contribuent vivement à la préservation des savoir-faire constitutifs de la Haute Couture. Ils forment le socle de la sauvegarde de ces savoir-faire.

La diffusion de contenus liés à la Haute Couture par le secteur culturel

De nombreuses expositions permettent de valoriser la Haute Couture et les savoir-faire qui y sont liés : l'exposition Louvre Couture au Louvre, l'exposition Iris Van Herpen au Musée des Arts Décoratifs, l'exposition Worth au Petit Palais, l'exposition Paul Poiret au Musée des Arts Décoratifs, l'exposition Lesage au 19m ou encore le parcours la Haute Couture de 1947 à nos jours du Palais Galliera. Ces expositions permettent par ailleurs d'initier le grand public à la Haute Couture.

Modes de reconnaissance publique

La Haute Couture fait l'objet de diverses reconnaissances par les pouvoirs publics. On peut distinguer un mode de reconnaissance directe, par la réglementation Haute Couture précitée, et un mode de reconnaissance indirecte, via le label Entreprises du Patrimoine Vivant (EPV) comme c'est le cas pour certaines Maisons de métiers d'art à l'image de la Maison Lemarié qui concourt à la réalisation de pièces de Haute Couture. Il faut également noter la mise en place en 2023 d'une Stratégie nationale pour les Métiers d'art portée conjointement par le ministère de la Culture et le ministère de l'Économie.

IV.3. Mesures de sauvegarde envisagées

La certification « Première Main Haute Couture »

Il apparaît que l'offre de certification actuelle montre ses limites : les diplômes de l'Éducation Nationale (CAP, BP, Bac professionnel) ont été régulièrement révisés pour leur donner une dimension manufacturière ou industrielle, parfois éloignée des besoins spécifiques aux métiers de la Haute Couture.

Moins connus que les métiers créatifs (stylisme, modélisme par exemple), les métiers de Couturier/Première Main sont, pour autant, essentiels au fonctionnement et au développement des Maisons. Indispensables à l'obtention de l'agrément Haute Couture, ils nécessitent une connaissance technique du vêtement et de sa construction fortement recherchée sur le marché de l'emploi.

Au regard de ce constat, la Fédération de la Haute Couture et de la Mode a soutenu le développement d'une nouvelle certification spécialisée en matière de Haute Couture, qui vise à répondre aux besoins en formation exprimés par les Maisons de Haute Couture dont le renouvellement des effectifs formés aux techniques traditionnelles dans les prochaines années est un enjeu crucial en raison de nombreux départs à la retraite.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

Ainsi, un certificat de spécialisation de niveau 4, dédié aux gestes fondamentaux d'une Première Main au sein d'un atelier Haute Couture, a été créé par un arrêté du 29 août 2025 publié au Journal Officiel du 1er octobre 2025. Fruit d'un travail mené avec le ministère de l'Éducation nationale et un groupe d'experts métiers issus des Maisons en 2024-2025, il est complémentaire avec les certifications existantes (CAP, BP, Baccalauréat professionnel) et intervient en dernière étape de cursus. Dispensée à partir de la rentrée 2026, cette certification donnera l'occasion d'intégrer sur le marché de l'emploi des jeunes disposant de connaissances techniques plus rapidement mobilisables dans les ateliers de Haute Couture. La certification sera dispensée à l'Institut Français de la Mode et au sein de deux lycées publics (Lycée Paul Poiret à Paris et Simone Veil à Angers).

Le Concours des Meilleurs Ouvriers de France

Le Concours/Examen « Un des Meilleurs Ouvriers de France » (UMOF) permet également de rassembler la profession autour des savoir-faire manuels traditionnels au sein des ateliers. En partenariat avec le COET-MOF et le ministère de l'Éducation Nationale, la FHCM a participé à la 27ème édition du Concours qui s'est tenue en 2022. La 28ème édition du Concours aura lieu en 2026. Un groupe de travail réunissant des Maisons, l'Institut Français de la Mode et des personnalités extérieures du secteur a été créé en octobre 2024 afin de renforcer l'implication de l'ensemble de la profession à travers la constitution de diverses instances d'organisation du Concours (Commission relative au choix des sujets d'épreuves, Commission relative aux jurys) et d'encourager les collaborateurs au sein des ateliers des Maisons à concourir. Trois classes de métiers, dont les référentiels ont récemment été retravaillés et enregistrés auprès du Répertoire national des certifications professionnelles, seront représentées (« Haute Couture flou », « Prêt-à-Porter de Luxe », « Tailleur Homme/Femme »). Des actions de communication autour des métiers en compétition sont entreprises afin de les valoriser, avec le soutien de l'OPCO 2i.

IV.4. Documentation à l'appui

Récits liés à la pratique et à la tradition

La Haute Couture et la mode ont fait l'objet de nombreux écrits de fiction comme de non-fiction. Ci-dessous une sélection des principaux écrits biographiques et autobiographiques traitant spécifiquement de la Haute Couture.

BENAÏM Laurence, Yves-Saint-Laurent, Editions Grasset (1992, reed. 2002)

CHAPSAL Madeline, Madeleine Vionnet, ma mère et moi : l'éblouissement de la Haute Couture, J'ai Lu (2011)

DEMORNEX Jacqueline, Lucien Lelong l'intemporel, Gallimard (2007)

GIROUD Françoise, Dior, Christian Dior 1905 – 1957, Editions du regard (1991)

MACIET Colette, Haute Couture, Michel Lafon (2024)

OTTAVI Marie, Karl, Robert Laffon (2021)

ROUX Edmonde-Charles, L'Irrégulière, Livre de Poche (1976)

MORAND Paul, L'allure de Chanel, Gallimard (1976)

Inventaires réalisés liés à la pratique

Les archives et le patrimoine des Maisons de Haute Couture

Les archives de la Haute Couture sont en partie conservées par l'Union Française des Arts du Costume (UFAC), qui s'occupe du patrimoine textile. La gestion de ces archives est en cours de transfert au Musée des Arts Décoratifs. La Fédération de la Haute Couture et de la Mode dispose également d'archives qui ont été déjà été déposées au Musée des Arts Décoratifs. Les collections des

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

Musées parisiens comprennent par ailleurs des pièces de Haute Couture données par d'anciennes clientes.

Par ailleurs, les Maisons disposent de plus en plus de services dédiés à la gestion et à la valorisation de leur patrimoine et dressent leur propre inventaire.

Les archives liées aux savoir-faire et aux gestes

Dans le cadre de la Stratégie nationale en faveur des métiers d'art, un inventaire des métiers d'art de la mode a été réalisé.

Par ailleurs, le décret portant la création de la spécialité « Première Main Haute Couture » comprend un inventaire des gestes professionnels exclusifs de la Haute Couture.

Bibliographie sommaire

Cette bibliographie comprend des travaux académiques sur l'industrie de la mode en général, sur la relation avec la mode italienne, et sur les techniques spécifiques à la Haute Couture.

BELFANTI, C.M. Renaissance et made in Italy : l'invention d'une identité culturelle pour l'industrie de la mode, Mode de Recherche IFM, n°18, 8-19 (2012).

BERGERON, L. Les industries du luxe en France, Paris, Odile Jacob (1998).

BOURDIEU, P. & DELSAUT, Y. Le couturier et sa griffe : contribution à une théorie de la magie. Actes de la recherche en sciences sociales, n°1, 7-36 (1975).

Catalogue d'exposition Yves Saint Laurent, Petit Palais, Editions La Martinière (2010).

COORNAERT, E. Les corporations en France avant 1789, Paris, Gallimard (1941).

COTELLE, A. Des comices industriels et des chambres syndicales, Orléans, sans nom d'éditeur (1865).

DESCHAMPS, G. La crise dans les industries de la mode à Paris pendant la période 1930 à 1937, Paris, Librairie Technique et Economique (1938).

DU ROSELLE, B. La mode, Paris, Imprimerie nationale (1980).

FARNAULT, H. Haute Couture Ateliers The Artisans of Fashion, Thames and Hudson (2014).

FRANKLIN, A. Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le treizième siècle, Paris, H. Welter (1906).

GRAU, F.M. La Haute Couture, Presses Universitaires de France, Paris, Que Sais-je ? (2000).

GRUMBACH, D. Histoires de la Mode, Paris, Editions du Regard (2008).

HENIN, J. Paris Haute Couture, Plon (1990).

JACOMET, D. et MORAND, P. L'économie de la mode, Les industries de l'art de vivre, Réalités Industrielles, Annales des Mines, Novembre (2013).

KARPIK, L. L'économie des singularités, Paris, Gallimard (2007).

LEFRANC, G. Les organisations patronales en France, du passé au présent, Paris, Payot (1977).

MARTIN SAINT-LEON, E. Histoire des corporations de métiers depuis leurs origines jusqu'à leur suppression en 1791, Paris, F. Alcan (1922).

MAZIERS A. DE TESSIERES J. L'œil et la main: les artisans de la haute couture, Editions du Collectionneur (2005).

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

- MILLERET, G. Haute couture histoire de l'industrie de la création des précurseurs à nos jours, Eyrolles (2015).
- MOUCLIER, J. Haute Couture, Paris, Editions Rozan-Laffont (2004).
- REYNAUD, S. et VON CLAER, A.S. « Paris, c'est le hub mondial de la mode », Le Figaro, 8 mars 2014 (2014).
- ROUFF, M. Une industrie motrice : la Haute Couture parisienne et son évolution, Annales, Economies, Sociétés, Civilisations, n°2, 116-133 (1946).
- SIMON, P. Monographie d'une industrie de luxe : La Haute Couture, Thèse de doctorat - droit, Paris, Les Presses Universitaires de France (1931).
- TOTA, A. The birth of Italian Haute Couture in catalogue de l'exposition : 50 anni di moda italiana, MuseumQuartier, Vienne, Autriche (2010).
- VEILLON, D. La mode sous l'occupation, Paris, Payot, Paris (2001).
- WORTH, G. La couture et la confection des vêtements de femmes, Paris, Chaix (1895).
- ZAJTMANN, D. La mode dans l'économie des singularités, in Le Luxe : essais sur la fabrique de l'ostentation, ASSOULY, O. (dir.), Paris, Editions du Regard, IFM (2008).
- ZAJTMANN, D. L'organisation professionnelle comme source de légitimité. Mode de recherche, Centre de recherche – Institut Français de la Mode, n°16, 13-29 (2011).

Filmographie sommaire

- BECKER, Jacques. Falbalas, 110 minutes (1945).
- BONELLO, Bertrand. Saint Laurent, Arte France Cinéma, 150 min (2014).
- DONEN, Stanley. Funny Face, Léonard Gershe, Paramount Pictures, 103 minutes (1957).
- FONTAINE, Anne. Coco avant Chanel, UGC, Les Productions du Trésor, 110 minutes (2009).
- LESPERT, Jalil. Yves Saint Laurent, Pierre-Ange Le Pogam, 106 min (2014).
- OHAYON, Sylvie. Haute Couture, Olivier P.Kahn, Les Films du 24 ; Les Productions du Renard, Jouror Productions, SOFICA : Copinage 31, Sofitvciné 7, 101 minutes (2021).
- PRIGENT, Loïc. Qu'est-ce que la Haute Couture, DERALF, ARTE GEIE, BANGUMI, 52 minutes (2016).
- TCHENG, Frédéric. Dior et moi, Les Films du Loup, The Bureau, 90 minutes (2014).

Sitographie sommaire

<https://www.fhcm.paris/fr>

V. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS

Note : l'élaboration de la présente fiche a été réalisée avec le soutien de l'ensemble des communautés concernées. Les Maisons, au cœur de la pratique, ont été directement mobilisées dans la rédaction. Par ailleurs, la Haute Couture bénéficie d'un soutien global de l'écosystème culturel et d'une adhésion collective dépassant le secteur de la mode. En ce qui concerne le dépôt de lettres de consentement, un échantillon représentatif a été sélectionné parmi les différentes communautés.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

V.1. Praticien(s) rencontré(s) et contributeur(s) de la fiche

Parmi les représentants des Maisons Membres du Comité Haute Couture

TOLEDANO, Sidney

Maison Givenchy, Président du Comité Haute Couture / Président-Directeur général du LVMH Fashion Group

ARNAULT, Delphine

Présidente-directrice générale, Christian Dior Couture

BIALOBOS, Olivier

Directeur de la Communication et de l'Image Christian Dior Couture et Parfums Christian Dior

BELLINI, Delphine

CEO, Schiaparelli

GAGEY, Antoine

Directeur général, Jean Paul Gaultier

SCIUTO, Gaetano

CEO, Maison Margiela

Les directeurs artistiques de Maisons bénéficiant de l'agrément Haute Couture

BLAZY, Matthieu

Directeur artistique, Chanel

KAIROUZ, Rabih

Créateur, Rabih Kairouz

Les représentants des ateliers

LIOTTI, Maurizio

Directeur industriel PAP, Directeur des ateliers Haute Couture, Christian Dior Couture

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

BOSIO, Duccio

Directeur du savoir-faire, Saint Laurent

Les Membres Correspondants

BELLINI, Riccardo

Directeur général, Valentino

VAN HERPEN, Iris

Directrice artistique et fondatrice, Iris Van Herpen

Les Maisons Invitées

GERMANIER, Kevin

Créateur, Germanier

Les représentants des métiers d'art

YAMASHITA, Aska

Directrice artistique, Atelier Montex

Les représentants de l'écosystème textile et mode

LEPINGLE, Xavier

Directeur général, Bucol

CHAILLOUX, Sylvie

Dirigeante de la société Textile du Maine, Présidente du Groupement de la Fabrication Française

REILLE, Clarisse

Directrice générale , DEFI Mode

EPINAY Bénédicte

Déléguée Générale/CEO, Comité Colbert

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

HOUZÉ Nicolas

Président du Directoire du Groupe Galeries Lafayette / Président, Comité Stratégique de Filière Mode et Luxe

LESENECAL Luc

Président, Saint James / Président, Institut pour les Savoir-Faire Français

TAILLY Jenke Ahmed

Styliste et Directeur artistique

L'écosystème de la Semaine de la Haute Couture

CELESTIN, René

Fondateur et directeur, OBO

GUILLAUME, Hélène

Journaliste, Le Figaro

PRIGENT Loïc

Journaliste, DERALF Production

ladressedeloic@gmail.com

SCHMIDT Anne-Florence

Journaliste, Madame Figaro

afschmitt@lefigaro.fr

PAGES, Lucien

Fondateur et directeur, Lucien Pages Communication

Les pouvoirs publics

MARECHAL-DEREU, Constance

Cheffe du service de l'Industrie à la Direction Générale des Entreprises, ministère de l'Industrie

GREGOIRE, Olivia

Ancienne ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, Députée de la 12^e circonscription de Paris

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

DUMAS, Catherine

Sénatrice de Paris

FOURNIER, Delphine

Direction générale de la Création Artistique, Ministère de la Culture

L'écosystème muséal et culturel

DERCON, Chris

Directeur général, Fondation Cartier

GABET, Olivier

Directeur du département des Objets d'art, Musée du Louvre

HAMMEN, Emilie

Directrice, Palais Galliera / Professeure et Directrice de la Chaire CHANEL et le 19M des Savoir-Faire de la Mode à l'Institut Français de la Mode

MÜLLER, Florence

Historienne de la mode et curatrice

LIEBER, Sophie-Justine

Directrice générale, Musée des Arts Décoratifs

LEMOINE Hervé

Président, Manufactures nationales - Sèvres et Mobilier national

LERIBAULT Christophe

Président, Château de Versailles

PINASA Delphine

Directrice générale, Centre National du Costume et de la Scène

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

L'écosystème de formation

ROMATET, Xavier

Directeur général, Institut Français de la Mode

CLERJON, Blenda

Directrice des programmes du savoir-faire des CAP et BP Professeur et Référent montage Bachelor of Arts in fashion Design, Institut Français de la Mode

ZAJTMANN, David

Professeur – Professor / Coordinateur projets académiques et de recherche, Institut Français de la Mode

V.2. Soutiens et consentements reçus

Parmi les parties prenantes citées ci-dessus, toutes soutiennent la candidature. Un échantillon représentatif a rédigé des lettres de consentement :

Parmi les représentants des Membres du Comité Haute Couture

TOLEDANO, Sidney

Président du Comité Haute Couture, Fédération de la Haute Couture et de la Mode – Président-Directeur Général du LVMH Fashion Group

ARNAULT, Delphine

Présidente-directrice générale, Christian Dior Couture

BELLINI, Delphine

CEO, Schiaparelli

GAGEY, Antoine

Directeur général, Jean Paul Gaultier

SCIUTO, Gaetano

Directeur général, Maison Margiela

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

Les représentants des ateliers

DOUCHEZ, Olivia, Première d'atelier Haute Couture Flou, Chanel

COUDERT Crystèle, Seconde d'atelier Haute Couture Tailleur, Chanel

LIOTTI, Maurizio

Directeur industriel PAP, Directeur des ateliers Haute Couture, Christian Dior Couture

MIGNON, Béatrice

Première d'atelier flou Haute couture, Christian Dior Couture

TRANO, Donatella

Première Main Hautement qualifiée, Christian Dior Couture

Les Premières Main Qualifiées de l'Atelier Haute Couture, Christian Dior Couture

Les Premières Main Hautement Qualifiées de l'Atelier Flou, Christian Dior Couture

Les intérimaires Première Main Qualifiées de l'Atelier Haute Couture, Christian Dior Couture

Les apprentis de l'Atelier Haute Couture Flou, Christian Dior Couture

BELLANGER, Vanessa

Directrice de Collection, Studio et Développement- Prêt-À-Porter - Haute Couture - Accessoires, Maison Schiaparelli

DA FONSECA, Lucia

Première d'atelier Haute Couture Clientes, Maison Schiaparelli

DOGAN, Hulya

Seconde d'atelier Haute Couture, Maison Schiaparelli

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

Les créateurs

BLAZY, Matthieu

Directeur artistique, Chanel

KAIROUZ, Rabih

Créateur, Rabih Kairouz

GERMANIER, Kevin

Créateur, Germanier

Les membres correspondants

BELLINI, Riccardo

Directeur général, Valentino

VAN HERPEN, Iris

Créatrice et fondatrice, Iris Van Herpen

Les représentants des Métiers d'art

YAMASHITA, Aska

Directrice artistique, Atelier Montex

Les représentants de l'écosystème muséal

HAMMEN, Emilie

Directrice, Palais Galliera / Professeure et Directrice de la Chaire CHANEL et le 19M des Savoir-Faire de la Mode à l'Institut Français de la Mode

LIEBER Sophie-Justine

Directrice Générale, Musée des Arts Décoratifs

Les représentants de l'écosystème de formation

ROMATET, Xavier

Directeur général, Institut Français de la Mode

SANTABARBARA Christelle, Présidente des Classes Haute Couture Flou et Prêt-à-Porter de Luxe 28e session de l'examen « Un des Meilleurs Ouvriers de France » Lauréate UMOF Prêt à Porter Robe du Soir 2015.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

Les représentants de l'écosystème textile et mode

LEPINGLE, Xavier

Directeur général, Bucol

REILLE, Clarisse

Directrice générale , DEFI Mode

Les représentants de l'écosystème de la Semaine de la Haute Couture

CELESTIN, René

Président-Directeur général, OBO

GUILLAUME, Hélène,

Journaliste, Le Figaro

PAGES, Lucien

Fondateur, Lucien Pagès Communication

VI. MÉTADONNÉES DE GESTION

VI.1. Rédacteur(s) de la fiche

Nom

PAVLOVSKY Bruno

Fonctions

Président de la Fédération de la Haute Couture et de la Mode ; Président des activités Mode de Chanel

Coordonnées

Bruno.pavlovsky@fhcm.paris

Nom

MORAND Pascal

Fonctions

Président Exécutif de la Fédération de la Haute Couture et de la Mode

Coordonnées

Pascal.morand@fhcm.paris

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

VI.2. Enquêteur(s) ou chercheur(s) associés ou membre(s) de l'éventuel comité scientifique instauré

Nom(s)

Fonctions

Lieux(x) et date/période de l'enquête

VI.3. Données d'enregistrement

Date de remise de la fiche

22/10/25

Année d'inclusion à l'inventaire

2025

N° de la fiche

2025_67717_INV_PCI_FRANCE_00557

Identifiant ARKH

<uri>ark:/67717/nvhdhrrvswvks1v</uri>